

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 26/03/2024

Le mardi 26 mars 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 19/03/2024), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mr Henri BEN AOUN, Mme Josie AUREL, Mme Aurélie VIDAL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Fabienne TONDEUR, Mme Maryse TROMEUR.

Représentés :

Mme Annick GIRARDOT (représentée par Mr Henri BEN AOUN).

Absents :

Mme Valérie MOREEL,
Mr Laurent PEEL,
Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Maryse TROMEUR.

N° 16/2024 - Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Grenade est tenu à un débat d'orientations budgétaires (DOB) car il est rattaché à une commune de 3500 habitants et plus (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

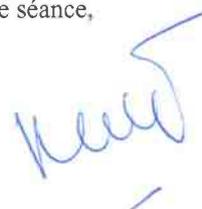
Les orientations budgétaires 2024 sont présentées dans le document joint en annexe.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Maryse TROMEUR,
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture 031-263103525-20240326-16-2024-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024
--

Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le budget primitif 2024 maintient le sens de l'action sociale communale en préservant une politique de solidarité.

Le contexte de l'année 2023 :

L'année 2023 a été marquée par :

- Un maintien de l'offre de service aux habitants et aux familles par les ateliers collectifs du centre social,
- Un contexte global d'augmentation du coût des services et produits,
- Une masse salariale impactée par des congés de maternité.

Les résultats de l'exercice 2023

Le budget 2023, équilibré en recettes et dépenses, s'élève à 588 976.52 € :

- 564 240.15 € en section de fonctionnement (501 742 € de recettes hors excédent reporté),
- 33 441 € en section d'investissement.

Les résultats de fonctionnement indiquent :

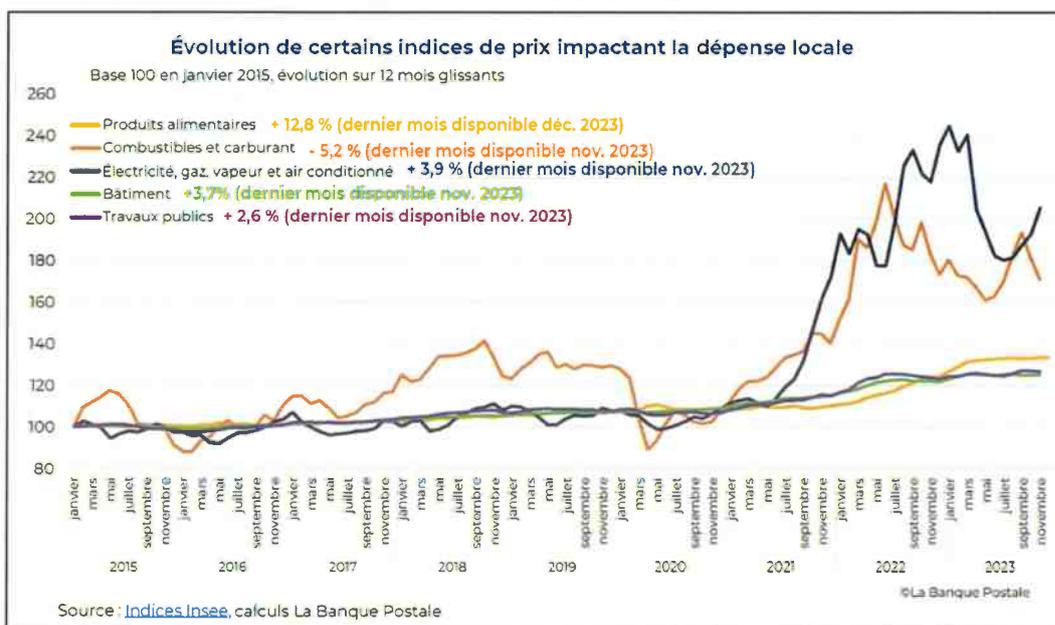
- Des dépenses à hauteur de 527 143.41 €, soit une économie de 37 096.74 € par rapport aux inscriptions,
- Des recettes à hauteur de 493 712.37 €, soit une augmentation de 8 029.63 € par rapport aux inscriptions, hors excédent reporté.

FONCTIONNEMENT 2023	
DEPENSES LIQUIDEES	527 143,41 €
RECETTES LIQUIDEES	493 712,37 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2023	-33 431,04 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	62 498,15 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2023	29 067,11 €

INVESTISSEMENT 2023	
DEPENSES LIQUIDEES	1 584,30 €
RECETTES LIQUIDEES	6 028,34 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2023	4 444,04 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	27 406,68 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2023 à reporter obligatoirement au BP n+1	31 850,72 €

Le résultat de clôture propre à l'exercice indique un déficit de fonctionnement conséquent de 33 431.04 € justifié notamment par :

- Une augmentation du coût des produits alimentaires impactant les lignes d'alimentation, mais également celle des colis de Noël (coût unitaire des colis 26.33€ TTC, et augmentation du nombre de colis distribués 656),
- Une provision de masse salariale utilisée en quasi-totalité, en lien avec l'intégration d'un agent suite à l'obtention d'un concours (poste existant en attente de nomination), et deux agents en congé de maternité,
- Une augmentation des coûts des assurances et des frais de maintenance de plus de 8%,
- Des coûts d'énergie qui ont augmenté de manière exponentielle : + 70% sur 2 ans pour l'électricité malgré une diminution de 26% des consommations et + 75% sur 2 ans pour le gaz, malgré une diminution des consommations de 21%.



- Une suppression de recette de 9200€ sur les logements d'urgence (6700€ d'Allocation Logement Temporaire et 2500€ de participation),
- Une baisse de contribution de partenaires financeurs dans le cadre d'appels à projets.

Le budget du CCAS subit, comme celui de la commune, l'impact de l'inflation, des contraintes d'évolution de masse salariale à effectif égal et maîtrisé.

Au vu des résultats cumulés de fonctionnement intégrant ceux de l'exercice 2023, la somme de 29 067.11€ pourra être affectée à l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068	
Report en fonctionnement	29 067,11 €
Couverture du déficit de fonctionnement	
TOTAL	29 067,11 €

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20240326-16-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

L'évolution de la subvention communale :

	EXCEDENT REPORTE	SUBVENTION COMMUNE	BP + DM	CA DEPENSES	CA RECETTES	RESULTAT
2024	29 067 €	270 000 €				
2023	62 498 €	249 000 €	564 240 €	527 143 €	493 712 €	-33 431 €
2022	69 985 €	249 000 €	547 527 €	507 716 €	500 229 €	-7 487 €
2021	42 037 €	249 000 €	521 761 €	469 271 €	497 219 €	+ 27 947 €
2020	40 684 €	220 000 €	469 645 €	430 864 €	432 216 €	1 352 €
2019	49 340 €	210 000 €	476 956 €	460 312 €	451 657 €	- 8 656 €
2018	60 026 €	195 000 €	435 098 €	416 428 €	405 742 €	-10 686 €
2017	64 024 €	199 500 €	440 774 €	392 068 €	388 070 €	-3 999 €
2016	74 851 €	210 000 €	469 025 €	440 101 €	429 274 €	-10 827 €
2015	50 701 €	235 400 €	478 366 €	459 976 €	484 142 €	24 166 €

Le CCAS ajuste chaque année la demande de subvention communale en fonction de son excédent reporté, des choix politiques sur les projets pour prioriser les actions à mettre en œuvre pour les administrés, des besoins en termes d'évolution des charges de fonctionnement, de l'évolution des coûts non maîtrisables.

De 2016 à 2019, le CCAS a pu solliciter une baisse de la subvention communale, afin d'optimiser ses recettes. En effet, au vu du montant de l'excédent reporté (jusqu'à 74 850€), la stratégie choisie a été de mobiliser cet excédent dans un objectif de réduction, et ainsi de limiter l'impact du CCAS sur le budget communal.

Une fois l'objectif d'excédent proche des 45 000€ atteint, le niveau de subvention communale a été rehaussé.

Le maintien de cette subvention à hauteur de 249 000€ en 2023 avec un excédent reporté à 69980€ se justifiait par le financement par la CCAS d'une partie du projet des jardins partagés.

L'augmentation de la demande de subvention communale pour 2024 prend en compte :

- Les éléments justifiant le résultat de 2023 (hausse du cout de l'énergie, des produits et des services, masse salariale, recettes)
- Une réduction globale de la prévision de dépenses de 15 000€ soit -3% malgré une inflation 2023 de 4.9%
- Une optimisation des prestations de services CAF pour le Centre Social d'environ 10 000€.

Des engagements pluriannuels :

Un marché public de fournitures n°21-F-16-F relatif à la fourniture et à livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Attributaire : Ansamble Midi Gastronomie

Durée du marché 1 an reconductible 3 fois à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ce marché est à renouveler pour le 1^{er} septembre 2025.

Un marché public de fournitures n°20-F-21-F relatif à la fourniture de colis de Noël pour les aînés.

Attributaire : Société SAS VALETTE FOIE GRAS

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois à compter 2020.

Ce marché est à renouveler en 2024.

Les orientations de la politique sociale 2024 :

Il s'agit d'adapter le service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, dans l'objectif posé de maintenir l'offre de service aux habitants, d'identifier nouveaux besoins afin de définir une politique sociale pertinente au regard des besoins repérés et des moyens mobilisables.

Le service Action Sociale :

Assuré par les travailleurs sociaux à hauteur de 1.2 équivalent temps plein, il permet de proposer un accompagnement social individualisé aux habitants qui rencontrent des difficultés, de faciliter l'accès aux droits sociaux et de lutter contre le non-recours. La précarité globale grandissante, et la précarité énergétique en particulier, en sont des axes forts.

Le déploiement de la Maison de Proximité du Conseil Départemental à Grenade confirme la pertinence de l'articulation « accompagnement administratif » et « accompagnement social ».

Cet outil adapté aux besoins permet recentrer les accueils des travailleurs sociaux du CCAS vers leur mission première sociale, jusqu'ici parfois détourné en « accompagnement aux démarches administratives ».

En 2023, 359 habitants ont été reçus au cours de 600 entretiens individuels, dans les locaux du CCAS ou lors de visites à domicile.

Le budget affecté à cette mission est essentiellement la masse salariale, et les frais de fonctionnement du bâtiment. Ils seront maintenus à moyens constants pour 2024.

Le Centre Social :

L'agrément « centre social » accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations de service Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille est arrivé à échéance le 31/12/2023.

Au cours de l'année 2023, l'équipe a travaillé au dossier de renouvellement de l'agrément : bilan des 4 années passées et projection sur les 4 ans à venir avec la définition des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre. Le Projet Social (qui intègre le Projet Famille) est disponible à l'accueil de l'Espace Chiomento.

L'Espace Chiomento a proposé :

- 17 ateliers hebdomadaires, qui ont permis de proposer 506 séances : ateliers créatifs, couture, cuisine, informatique, marche, peinture, français... et 4 cycles spécifiques qui ont permis de proposer 32 séances : sophrologie, estime de soi, écriture et radiophonie, ...
- Une programmation bimestrielle : 27 ateliers au cours de l'année : cinéma, sorties, caf-échange, cuisinons en famille, ...
- Une programmation « spécial Familles » pendant les vacances scolaires d'automne et de printemps
- 3 événements annuels : le voyage « seniors en vacances, une sortie Famille à la mer et le Showmento

En 2023, 581 ateliers collectifs ont été déployés dont 63 ateliers Famille et 146 ateliers Seniors.

Le projet de Jardins Partagés s'est concrétisé en 2023 : Le *Pré Vert de Grenade* réunit plus de 40 jardiniers.

L'objectif 2024 est de maintenir l'offre de service ou de la faire évoluer afin qu'elle continue à répondre aux besoins des habitants, et à moyens constants.

L'évolution du montant de l'adhésion est envisagée.

Le service de portage de repas à domicile :

Ce service a subi une diminution des bénéficiaires en 2023 avec un total de 12 423 repas servis, soit 22% de moins qu'en 2022.

Le nombre et les motifs de sortie du dispositif sont très similaires : 23 sorties en 2022 et 26 en 2023 pour motif d'entrée en établissement ou de décès.

En revanche, le questionnement se pose pour les nouveaux bénéficiaires qui chute de 40% (28 nouveaux en 2022 contre 16 seulement en 2023). La qualité des repas n'est pas en cause.

Accuse de réception en préfecture
03-26310326-20240326-16-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Dans le cadre du marché signé le 1^{er} septembre 2021 et de ses évolutions contractuelles, le prix du repas s'élève à 8.75 € TTC depuis le 01/09/2023. Il a augmenté de 9.65% en 2 ans.

En fonction de la modulation tarifaire, le tarif facturé aux bénéficiaires varie de 4.26 à 10.54€ le repas.

Une évolution des tarifs est envisagée au cours de l'année 2024, avec la vigilance d'une augmentation limitée pour les tranches tarifaires les plus basses, mais toutefois dans l'objectif de maintenir un rapport facturation / achats proche des 80%.

Les actions de solidarité :

Le dispositif de soutien alimentaire a été confié à l'association INSERVICE depuis 2022, avec la création de l'Epicerie Sociale et Solidaire.

Ce service n'est donc plus à la charge financière du CCAS, même si celui-ci peut intervenir très ponctuellement en accordant des prises en charge aux habitants qui n'ont aucune ressource, dans le cadre des aides financières.

Fin 2023, le nombre de bénéficiaires de l'Epicerie Sociale et Solidaire était d'environ 40 ménages (isolé ou famille).

L'équipe du CCAS continue de travailler en partenariat avec l'association comme le prévoit la convention, afin notamment de rester vigilant sur l'adaptation du dispositif aux besoins repérés, et de le faire évoluer.

La masse salariale 2024 :

L'effectif du CCAS pour l'année 2023 est de 8 postes pour un volume horaire annuel de 11 237.76 h, soit 6.17 ETP (équivalent temps plein). Le nombre de postes est stable.

Les inscriptions budgétaires 2023 prévoyaient 268 000€ de dépenses de masse salariale pure. Le résultat indique un coût réel de 265 539.58€. Ce résultat inclue 2 remplacements pour congés de maternité, dont un à 28/35^{ème} en remplacement d'un agent à temps complet pour limiter les conséquences financières.

La projection de masse salariale 2024 est estimée à 281 000€, à moyens constants.

Cette évolution est justifiée notamment par l'impact du congé de maternité sur 3.5 mois en 2024 (compensé partiellement par la prise en charge de l'assurance) et l'impact des mesures gouvernementales (revalorisation des grilles indiciaires et augmentation de la valeur du point).

Les orientations budgétaires 2024 :

Le projet de budget primitif 2024 se décline comme suit.

Il permet une continuité du fonctionnement des services et des actions.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM2023	CA 2023	PROJET BP 2024
011 - Charges à caractères général	250 638,15 €	218 575,38 €	221 702,11 €
012 - Charges de personnel (masse salariale + charges liées au personnel)	277 300,00 €	274 845,25 €	294 433,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	29 300,00 €	26 942,98 €	12 350,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 502,00 €	5 420,60 €	4 062,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500,00 €	1 359,20 €	0,00 €
TOTAL	564 240,15 €	527 143,41 €	532 547,11 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM2023	CA 2023	PROJET BP 2024
70 – Produits des services, du domaine et ventes directes	109 150,00 €	89 033,84 €	105 380,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	359 000,00 €	366 617,51 €	373 100,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	29 500,00 €	31 831,32 €	18 700,00 €
013 - Atténuations de charges	3 900,00 €	4 297,70 €	6 300,00 €
77 - Produits exceptionnels		1 740,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192,00 €	192,00 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	62 498,15 €		1 €
TOTAL	564 240,15 €	493 712,37 €	532 547,11 €

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20240326-16-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP + DM2023	CA 2023	PROJET BP 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192,00 €	192,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	429,30 €	500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	32 749,00 €	963,00 €	35 412,72 €
TOTAL	33 441,00 €	1 584,30 €	35 912,72 €

INVESTISSEMENT RECETTES	BP + DM2023	CA 2023	PROJET BP 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 502,00 €	5 420,60 €	4 062,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	532,32 €	607,74 €	
001 - Excédent d'investissement reporté	27 406,68 €		31 850,72 €
TOTAL	33 441,00 €	6 028,34 €	35 912,72 €

Les investissements 2024 :

L'exercice 2023 a supporté 963 € d'investissement, principalement pour le remplacement d'électroménager (lave-linge et lave-vaisselle)

Concernant l'exercice 2024, au moment de la construction du BP, il y a peu de projets d'investissement. Les sommes inscrites pourront permettre des décisions d'acquisition en cours d'année selon les projets développés.

Prospectives :

Le CCAS maintient le fondement de ses actions, et poursuit l'indispensable adaptation aux besoins des habitants, tant sur le volet individuel que collectif. Il devient l'interlocuteur principal de l'action sociale communale, et sa fonction d'expertise est reconnue à l'échelon supra communal.

L'enjeu de l'année 2024 est de continuer à adapter ce service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, avec une vigilance accrue quant à l'adéquation des moyens actuels et potentiellement mobilisables.

Il s'agit de faire converger d'une part, le maintien et l'adaptation de l'offre de service aux habitants et à leurs besoins, et d'autre part la capacité financière raisonnée de la collectivité.

oOo